

Énonciations de renseignements clés pour les animateurs



Ces renseignements sont fournis aux animateurs à titre de document d'information sur des sujets précis lorsqu'ils participent à un cours Badge de Bois 1.

Contenu :

- Évaluation des risques
- Marques de commerce, logos, directives pour site Web
- Vie privée/Confidentialité
- Garde parentale
- Intervention en cas de crise
- Exonération de responsabilité
- Inventaire
- Code de conduite

Évaluation des risques

Qu'est-ce que l'évaluation des risques? C'est une méthode systématique pour examiner et évaluer les risques qui peuvent survenir lorsque l'on s'engage dans une activité. (*Le Petit Robert* définit le risque comme un « Danger éventuel plus ou moins prévisible. » Le fait qu'une activité est en soi potentiellement à risque n'est pas nécessairement mauvais, puisque ce peut être une source de motivation pour essayer quelque chose d'excitant (être loin de la maison et dormir dans une tente au milieu de la forêt peut être, pour un jeune de dix ans, à la fois risqué et gratifiant). D'un point de vue du fonctionnement, la réussite de plusieurs activités emballantes est le sentiment d'un risque potentiel alors que, en fait, le résultat final est contrôlé et que la probabilité de blessure est minime.

Lorsque vous planifiez et animez vos réunions de soirée et que vous participez à des activités de plein air en dehors de votre lieu de réunion (randonnées, activités avec nuitée), l'équipe d'animation doit évaluer la préparation nécessaire pour l'activité. Une bonne façon d'évaluer en détail les risques est d'appliquer l'énoncé qui suit. Les animateurs et les participants sont : au bon endroit, au bon moment, avec les bonnes personnes et le bon équipement.

Lorsque vous identifiez un risque, voici une formule utile à appliquer :
probabilité de risque x conséquences = niveau de risque

Une chute durant une activité comme l'escalade de rocher peut avoir de graves conséquences. La probabilité que cela se produise si vous avez les connaissances, la formation et l'équipement appropriés est mince (voici donc un exemple des bonnes personnes avec le bon équipement). Alors que lors d'une activité comme le paintball, la probabilité d'une blessure à un oeil est élevée, les conséquences sont graves et le résultat défavorable (voici en partie la raison pour laquelle le paintball n'est pas une activité de scoutisme acceptable).

- Si vous êtes à votre lieu de réunion habituel, quels sont les dangers potentiels lorsque vous animez votre programme? Par exemple, y a-t-il une scène? Y a-t-il des colonnes dans le local? Y a-t-il des échelles au mur du gymnase dont l'utilisation doit être interdite? Immédiatement à l'extérieur de votre lieu de réunion, y a-t-il des structures ou des éléments sur la propriété qui



Photo: Don Stephen

peuvent représenter un danger? Y a-t-il de la construction à proximité ou de l'herbe à la puce sur le bord du stationnement?

- Lorsque vous planifiez une sortie, êtes-vous au bon endroit? Avez-vous examiné le type de terrain? Y a-t-il d'autres éléments naturels qui pourraient être à risque pour le groupe? Y a-t-il des éléments techniques à prendre en considération ou des endroits difficiles à traverser le long de l'itinéraire? Compte tenu de la formation et de l'expérience du groupe, êtes-vous à l'intérieur d'une distance raisonnable pour obtenir de l'aide et obtenir des secours? Connaissez-vous bien l'itinéraire? Avez-vous identifié les dangers naturels à proximité (une chute, une mine abandonnée, etc.)? Avez-vous consulté la météo en partant? Vous déplacez-vous à un rythme approprié pour le groupe?
- Le bon moment : Ce moment peut varier selon l'impact du changement de saison dans une région donnée, les capacités des participants (le camping d'hiver n'est pas le même que le camping d'été), le moment de la journée pour réaliser une activité précise et les gestes à poser si vous prenez du retard.
- Les bonnes personnes : Y a-t-il des compétences précises requises pour l'activité (comme pour les activités aquatiques)? Êtes-vous personnellement prêt et votre groupe est-il prêt pour accomplir la tâche? Y a-t-il des personnes-ressources qui peuvent vous aider?
- Le bon équipement exige de s'assurer que vous avez l'équipement de sécurité approprié pour une excursion de canoë, de s'assurer que les réchauds ont été vérifiés après avoir été remisés pour un certain temps, etc. Est-ce que tous les participants savent comment utiliser l'équipement nécessaire?

Ressources :

Règlement, politiques et procédures, section 10000 – Camping et activités de plein air.

Page 3 du formulaire *Autorisation pour une activité de camping et de plein air*. Liste de contrôle de sécurité.

Formulaire *Plan d'urgence/Plan d'action*.

Règlement, politiques et procédures, section 13000 - Gestion des risques.

Marques de commerce, logos, guide d'utilisation du site Web

Les logos et marques de commerce de Scouts Canada sont strictement protégés. Ils peuvent être utilisés pour tous les sites Web du groupe Scouts Canada – les versions en basse résolution pour cet usage sont situées sur le site Scouts Canada : www.scouts.ca/inside.asp?cmPageID=150.

Les versions en haute résolution peuvent être demandées à la directrice de la production Heather Downs-MacIntosh hdowns@scouts.ca, sur approbation. Vous pouvez faire une demande écrite adressée par à madame Heather Downs-MacIntosh en donnant le détail d'utilisation du logo pour du matériel de promotion, etc. Après approbation, cette dernière transmettra un logo en haute résolution à votre groupe par courriel. Les logos ne peuvent être utilisés par toute autre personne à l'exception des groupes autorisés de scoutisme. Les demandes d'agences extérieures (entreprises d'écussons, de badges, de bannières, etc.) ne seront pas reçues. Les logos ne peuvent être utilisés que sur les écussons, chapeaux, chemises ou autre marchandise commandités par un des fournisseurs officiels de Scouts Canada : <http://www.scouts.ca/inside.asp?cmPageID=236>. Les demandes pour des logos en haute résolution à ces fins doivent également être adressées à madame Heather Downs-MacIntosh.

« Be prepared » est également protégé par la même marque de commerce, et les mêmes directives s'appliquent.

Les directives pour les webmestres concernant les sites Web se trouvent sur le site de Scouts Canada au : <http://www.scouts.ca/inside.asp?cmPageID=701>

Vie privée/Confidentialité

Nous demandons aux parents de remplir le *Formulaire d'inscription du participant au programme* en début de chaque saison de scoutisme. Lorsque nous travaillons étroitement avec les parents et les jeunes, nous sommes au courant de certains renseignements privés.

Il est important de respecter la confidentialité et l'information sensible. Nous devons prendre les précautions appropriées lorsque nous conservons ou donnons accès à cette information en cas de nécessité absolue.



Photo: Mike Ferrisico

Garde parentale

Nous devons connaître les personnes autorisées à ramener les jeunes à la maison lorsque l'activité est finie. Sur le formulaire d'inscription, nous demandons, par exemple, si la personne-ressource en cas d'urgence a la permission de venir chercher le jeune à l'endroit de réunion ou de l'activité.

Intervention en cas de crise

Dans l'éventualité exceptionnelle qu'une crise, qui représente un risque direct pour les membres de Scouts Canada, se produise au sein de votre section ou de votre groupe, vous devez immédiatement aviser le directeur général du conseil ou le commissaire du conseil.

En toutes les circonstances, lorsque les membres des médias communiquent avec vous pour obtenir des commentaires, veuillez les référer au directeur des communications au Bureau national d'Ottawa. Le numéro de téléphone est le 613-224-5131, poste 271.

Exonération/Dégagement de responsabilité

Il est de pratique courante pour des fournisseurs de service de demander aux participants de signer un formulaire d'exonération de responsabilité pour participer à leur activité.

Scouts Canada ne permet PAS à ses membres (ou leurs parents/tuteurs) de renoncer à leurs droits pour participer à des activités approuvées de scoutisme. Les exonérations de responsabilité peuvent, en fait, invalider le programme d'assurance de Scouts Canada.

Que faire si on vous demande de signer une exonération de responsabilité :

- Vérifier à l'avance si un fournisseur de service exige des participants de signer une exonération.
- Informer le fournisseur de service que nous ne signons pas d'exonération de responsabilité. Leur demander de retirer cette exonération pour le scoutisme.
- Votre bureau local de conseil peut s'adjoindre les services d'un fournisseur avec un formulaire d'*Accord d'indemnisation* réciproque. Ce formulaire est signé à la fois par Scouts Canada et le fournisseur de service lorsqu'ils fournissent les preuves de leurs couvertures récipro-

ques d'assurance responsabilité civile. Ce formulaire peut éliminer le besoin pour le fournisseur de service de faire signer une exonération de responsabilité.

Inventaire

Tous les groupes et toutes les sections doivent conserver un inventaire à jour de l'équipement qu'ils possèdent ainsi que de toutes réparations ou démarches qui doivent être entrepris en ce qui a trait à leurs biens.

Scouts Canada ne fournit pas d'assurances pour l'équipement et encourage les groupes à prendre une assurance de remplacement pour leur équipement.

Code de conduite

Chaque colonie, meute, troupe, compagnie et clan devrait avoir un code de conduite afin que tous les participants profitent au maximum de leur programme de scoutisme. Un code de conduite efficace protégera la qualité de l'expérience des jeunes et garantira également que les animateurs sont traités avec respect et correctement par les membres de leur section. Avoir un Code de conduite est un des critères des *Normes de programme de Scouts Canada*.

Un code de conduite est un ensemble de « règles » acceptées par tous les membres d'une section. Ce code garantit que vos réunions et vos activités se déroulent sans heurt et équitablement. Le code encourage les jeunes à se concentrer sur leur façon de travailler, à la fois comme individu et comme membre d'une section. Chaque section a ses priorités quant aux réalisations à accomplir et aux objectifs de scoutisme poursuivis, ces priorités sont d'ailleurs exprimées dans la promesse et la loi auxquelles tous les animateurs et tous les jeunes se sont engagés. Comme vous pouvez le constater, un code de conduite est un outil utile qui dresse une liste d'actions et de moyens précis pour réaliser vos priorités de section et vos priorités scoutées.

Ressources :

www.scouts.ca - regarder sous Code de Conduite. Des programmes DÉMARRAGES propres aux sections sont disponibles pour aider votre section à élaborer un code de conduite. X



Photo: Vance Cough